

Comme le signalait récemment M. Lawrence, il est on ne peut plus évident qu'aucun des sites proposés par la société Eldorado Nucléaire Limitée pour l'établissement d'un dépôt permanent de déchets radioactifs, soit près de Port Granby ou près de Wesleyville, n'est acceptable pour les citoyens de ces localités ni pour leurs représentants élus. Pareils déchets devraient toujours être transportés loin des localités importantes et gardés à distance de grands réservoirs d'eau comme le lac Ontario.

Cette solution coûterait cher, mais en tant que propriétaire de la société Eldorado Nucléaire Limitée, le gouvernement fédéral doit assumer au moins une part de responsabilité et faire preuve d'autorité.

Cela fait des années que les autorités fédérales se demandent où et comment stocker en permanence la masse de plus en plus importante de déchets nucléaires et radioactifs du Canada. Les déchets produits par la société Eldorado Nucléaire Limitée doivent être considérés comme faisant partie du problème pour lequel il faut trouver une solution.

Voilà ce que déclarait le premier ministre lorsqu'il était chef de l'opposition. Tout cela fut oublié lorsqu'il a accédé au pouvoir. Ce qu'on nous propose, c'est une privatisation sans la moindre garantie que le gouvernement va s'occuper du problème des déchets.

Je me permets de signaler une autre préoccupation que les employés de la société ont exprimée par l'intermédiaire de leur syndicat. Il s'agit de la question des pensions, qui s'est posée dans presque toutes les privatisations, y compris celles de Télé-globe et des Arsenaux canadiens, et qui se pose aujourd'hui dans celle de la société Eldorado.

Eldorado est censée se trouver en très bonne position, avec un excédent de plus de 54 millions de dollars dans le fonds de retraite. L'ancienne ministre chargée de la Privatisation et actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) et le président d'Eldorado Nucléaire, George Currie, ont promis maintes et maintes fois que l'excédent serait utilisé pour relever le niveau de l'indexation et accorder d'autres avantages aux membres du régime. La ministre d'alors a déclaré que les régimes de retraite et les avantages existants seraient adoptés par la nouvelle société. Elle a poursuivi en ces termes: «Je puis confirmer que les pensions sont protégées en vertu de cette entente».

Le président d'Eldorado Nucléaire a donné les mêmes assurances. Nous constatons maintenant que le régime de retraite à prestations déterminées d'Eldorado deviendra un régime à cotisations fixées d'avance et que des sorties de fonds telles que celles effectuées au titre de l'indexation seront supprimées. L'actuel régime de retraite à prestations déterminées qui pouvait facilement assurer une protection contre l'inflation après la retraite pour les retraités tant présents que futurs sera supprimé. Aux termes du nouveau régime à cotisations fixées d'avance, on ne peut assurer de protection contre l'inflation aux futurs retraités.

Il se peut que l'excédent soit distribué en suspendant les cotisations, ce qui ramènerait l'excédent de 54 à 12 millions de dollars. Bien sûr, les Métallurgistes unis d'Amérique, qui représentent les syndiqués, ont été outrés de la chose, comme mon collègue, le député de Churchill (M. Murphy), en a fait état le 7 juillet 1988. Il a dit, comme il est rapporté à la page 17236 du *hansard*:

Quand le gouvernement a annoncé qu'il privatiserait Eldorado Nucléaire, la ministre qui était alors responsable de la privatisation a dit dans un communiqué de presse que les régimes de pensions et autres avantages sociaux existants

Eldorado Nucléaire Limitée

seraient repris par la nouvelle société. Elle a répété cette promesse dans une déclaration et dans une lettre envoyée aux employés. La société elle-même a répété cette promesse devant un comité de la Chambre des communes.

Il semblerait cependant, selon une proposition dont les travailleurs ont été informés hier, que les régimes de pensions actuels des employés qui continuent de travailler pour cette société ne seront pas protégés. La protection ne s'appliquera qu'aux employés qui sont déjà à la retraite.

Nous voyons ce que signifient les promesses du gouvernement conservateur et des dirigeants de la compagnie.

Je voudrais aborder une autre question d'une importance primordiale. C'est la question de la garantie des emplois. Nous avons proposé un amendement qui a été rejeté par les ministériels, naturellement. Il portait sur la garantie des emplois étant donné qu'on craint que la fusion d'Eldorado avec la Saskatchewan Mining and Development Corporation ne menace les emplois dans les usines d'enrichissement de Port Hope et de Blind River. Ils sont particulièrement menacés à cause de l'accord de libre-échange qui, d'après l'annexe 902.5, exempte les États-Unis de la politique canadienne d'enrichissement de l'uranium de 1985. Je voudrais faire figurer au compte rendu cet article de l'accord:

Mesures à l'exportation

2. Le Canada exemptera les États-Unis d'Amérique de la Politique canadienne de valorisation de l'uranium telle qu'énoncée par le ministre d'État aux Mines le 18 octobre 1985.

3. Les États-Unis d'Amérique exempteront le Canada de l'interdiction d'exporter du pétrole de l'Alaska en vertu de l'article 7(d) de l'Export Administration Act de 1979, tel que modifié, jusqu'à un volume maximal de 50 000 barils par jour calculé selon une moyenne annuelle, à la condition que ce pétrole soit transporté au Canada à partir d'un endroit approprié situé dans l'un quelconque des 48 États américains au sud de la frontière continentale.

● (1900)

Voilà, monsieur le Président, un autre exemple des graves conséquences dont souffrira le Canada à cause de cet accord de libre-échange. Le témoignage entendu par le comité a montré comment l'accord de libre-échange faisait partie de la restructuration du marché de l'uranium en Amérique du Nord qui donne aux États-Unis accès à notre uranium du nord de la Saskatchewan, à forte teneur et bon marché, sans que ceux-ci aient l'obligation de l'enrichir au Canada. Cela a été confirmé par Douglas McArthur, professeur d'économie à l'Université de la Saskatchewan. Le député d'Algoma (M. Foster) l'a interrogé à ce propos et il a répondu:

À mon avis, nous assistons à une intégration des marchés nord-américains en particulier, avec le libre-échange et d'autres facteurs, entre autres le rejet ou l'abandon virtuel de la politique de raffinage dans l'avenir. Je n'ai pas bon espoir et je ne suis pas optimiste en ce qui concerne le raffinage du combustible au Canada dans cette conjoncture. D'autres personnes viendront peut-être vous dire qu'elles sont optimistes. Je les mettrai au défi d'en donner une preuve tangible.

Le député d'Algoma a posé la question suivante:

Voyez-vous le morceau que les Américains emportent avec l'accord de libre-échange où nous renonçons au raffinage et où ils font tomber les obstacles à l'enrichissement de l'uranium canadien? Il me semble que le gouvernement américain mène une lutte acharnée devant les tribunaux et ainsi de suite, pour pouvoir acheter de toute façon à la Saskatchewan son uranium à 17 \$ la livre. Sans accord de libre-échange, est-ce qu'ils ne légifèreraient pas de toute manière pour obtenir de l'uranium à bon compte? Font-ils seulement semblant de nous donner quelque chose?